FSU

Fiche syndicale
SANTE au TRAVAIL

Etablissement ou école
Nom prénom ***syndicat (le cas échéant) :***
Coordonnées (tel, mail…) ***profession, poste :***

Nous sommes généralement satisfaits de notre métier et nous nous y épanouissons, c'est une des fonctions du travail, comme acte créateur et lien social, comme investissement pour le bien commun : pour autant cela ne va pas toujours de soi, surtout en ce moment.
Or notre employeur (recteur ou inspecteur d'académie dans l'éducation, maire dans la FPT) est responsable de notre santé au travail : **en cas de manque il engage sa responsabilité civile ou pénale selon le cas.** Vos représentants aux CHSCT et commission de réforme revendiquent et agissent d'une part pour des conditions de travail qui préservent notre santé, et d'autre part pour une évaluation des atteintes à la santé et une réparation. Cette fiche est un outil dont chacun peu se saisir pour attirer notre attention sur des événements particuliers, c'est aussi un moyen de « tirer la sonnette d'alarme ».Elle peut déboucher le cas échéant sur des actions collectives, des enquêtes officielles ou des mises en demeure, voire sur des fermetures d'établissements non conformes....

Pathologies professionnelle
Addictions
Amiante, bruit, température
Insécurité, violence
Matières dangereuses
Harcèlement

Fatigue, voire épuisement au travail
Accident de service ou de trajet
Hygiène des locaux

Evénement grave ayant entrainé l'exercice du droit de retrait

---

1) Avez-vous rencontré, dans votre école ou établissement l'une des problématiques évoquées ci-dessus? Lesquelles ?

2) En avez-vous fait la déclaration, orale ou écrite ? A qui (chef d'établissement, IEN, ACMO, Commission d'Hygiène Sécurité d'établissement, syndicat) ?
Cela a t'il été traité? Comment ?.....

3) Savez-vous s'il y a eu des accidents de service ou de trajet dans votre école ou établissement cette année ? Une maladie à caractère professionnel ?
Y a t'il eu reconnaissance de l'accident de travail ou de la maladie professionnelle ?
Date :……taux d'invalidité.

4) Savez-vous s'il y a de l'amiante dans les locaux où vous exercez (y compris le gymnase)? Dans ceux que vous avez fréquentés ? Avez vous eu connaissance du Diagnostic Total Amiante de votre établissement ? Avez vous rempli la fiche individuelle d'évaluation envoyée par le ministère?
(nb si vous avez exercé dans des locaux construits avant 1997, vous avez une forte probabilité d'avoir été exposé et nous vous conseillons de remplir une fiche d'exposition, au cas où une pathologie se déclarerait, ce qui peut mettre 20 ou 30 ans)

6) Quelles remarques pouvez-vous faire concernant l'état des locaux (bruit, température,taille…),et le respect des règles de sécurité?

7) Avez-vous constaté des difficultés liées à une « mal vie au travail » (vous ou un(e) collègue)

- dépression, addictions (alcool ou drogue), inadaptation du poste de travail à la personne.
- décès suspects au court des dernières années.
- maladies professionnelles.

- harcèlement
- état de fatigue excessive, arrêts de travail à répétition ou au contraire refus de s'arrêter et mise en danger.

Dans l'affirmative pensez-vous que c'est en lien avec certaines réformes récentes, si oui, lesquelles ?

8) Vos remarques, témoignages (vous pouvez témoigner d'événements plus anciens dans la mesure ou notre objectif est de faire en sorte que cela ne se reproduise pas à partir de l'analyse d'événements quelque fois dramatiques).

9) Quelle est la date de votre dernière visite médicale professionnelle ? (c'est un droit et elle est obligatoire, faites en la demande, modèle de lettre sur le site de la FSU94)

10) Connaissez vous le nom et les missions de votre Agent Chargé de la Mise en Œuvre(ACMO) de circonscription ou d'établissement?

12) Ces sujets sont-ils abordés en conseil d'école ou d'établissement, en conseil des maîtres ? (si oui, vous pouvez joindre le PV ou une note explicative)
NB : une des premières choses à faire est d'inscrire tout incident sur le registre sécurité de l'établissement ou de l'école, dont la présence est une obligation absolue : ce premier écrit a la même valeur qu'une déclaration d'accident à une assurance, et est par exemple recevable par un tribunal.

13) Si des actions étaient mises en place sur ces questions, y participeriez vous ? Pensez vous que c'est une priorité ?

14) Si un stage de formation syndicale étaient mis en place, y participeriez vous ?

15) Remarques (éléments d'analyse, cas particulier…) :

N'hésitez pas à faire parvenir à la FSU de votre département :

Pour les Etablissements : le bilan de votre CHS d'établissement, les annotations du registre sécurité, la photocopie du DUER

Pour les écoles : le CR de conseil des maîtres, PV de conseil d'école, « fiches-mairie », où ces questions ont été abordées, la photocopie du DUER.

La stricte confidentialité de vos informations est évidemment de rigueur (à cette fin, privilégiez la version papier) : si vous désirez que l'on intervienne plus précisément vous pouvez contacter vos représentants (voir la liste sur le site de l'académie « ac-creteil.fr »ou en appelant votre syndicat. Merci de faire connaître l'existence de cette enquête autour de vous, elle permet à vos représentants d'être plus efficaces.

Fiche élaborée par les représentants de la FSU
au Comité d'Hygiène Sécurité de l'Académie de Créteil, présidé par le Recteur.